

NORME
INTERNATIONALE

ISO/IEEE
11073-10101

Première édition
2004-12-15
AMENDEMENT 1
2017-10

**Information de santé — Communication
entre dispositifs médicaux sur le site
soins —**

Part 10101:
Nomenclature

iTeh Standards
AMENDEMENT 1: Définitions supplémentaires
(<https://standards.iteh.ai>)

Health informatics — Point-of-care medical device communication —

Partie 10101: Nomenclature

ISO/IEC AMENDMENT 1: Additional definitions

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/903472e2-b89e-4655-8695-570e9a7b95ab/iso-ieee-11073-10101-2004-amd-1-2017>



Numéro de référence
ISO/IEEE 11073-10101:2004/Amd 1:2017(F)



© IEEE 2015

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO/IEEE 11073-10101:2004/Amd 1:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/903472e2-b89e-4655-8695-570e9a7b95ab/iso-ieee-11073-10101-2004-amd-1-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/903472e2-b89e-4655-8695-570e9a7b95ab/iso-ieee-11073-10101-2004-amd-1-2017>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© IEEE 2015

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit soit de l'ISO soit de l'IEEE, à l'une ou l'autre des adresses ci-après.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Institute of Electrical and Electronics Engineers, Inc
3 Park Avenue, New York
NY 10016-5997, USA

stds.ipr@ieee.org
www.ieee.org

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) sur tout ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les documents normatifs de l'IEEE sont développés au sein des sociétés de l'IEEE et des Comités de Coordination des Normes du Conseil des Normes de l'Association des normes IEEE (IEEE-SA). L'IEEE développe ses normes par le biais d'un processus de développement de consensus approuvé par l'American National Standards Institute, qui rassemble des volontaires représentant divers points de vue et divers intérêts pour parvenir au produit final. Les volontaires ne sont pas nécessairement des membres de l'Institut et aucune compensation ne leur est attribuée. Bien que l'IEEE administre le processus et établisse des règles pour favoriser l'équité au cours du processus de développement du consensus, l'IEEE n'évalue pas, ne teste pas ou ne vérifie pas de manière indépendante l'exactitude des informations contenues dans ses normes.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur la possibilité que la mise en œuvre de la présente norme puisse requérir l'utilisation d'un objet couvert par des droits de propriété intellectuelle. Du fait de la publication de la présente norme, aucune position n'est adoptée en ce qui concerne l'existence ou la validité de droit quelconque de brevet en rapport avec celle-ci. Il n'incombe pas à l'ISO/IEEE d'identifier des brevets essentiels ou des revendications de brevet essentielles pour lesquels une licence peut être requise, ni de conduire des enquêtes en ce qui concerne la validité légale ou la portée des brevets ou des revendications de brevet ou de déterminer si des termes ou conditions d'attribution de licence fournis en rapport avec la soumission d'une lettre d'assurance ou d'une déclaration de brevet et du formulaire de déclaration d'attribution de licence, s'il y en a, ou dans des accords d'attribution de licence quelconques sont raisonnables ou non discriminatoires. Les utilisateurs de la présente norme sont expressément avisés que la détermination de la validité de tout droit de brevet et le risque de violation de ces droits leur incombent entièrement. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de l'ISO ou de l'Association des normes IEEE.

L'ISO/IEEE 11073-10101/Amd 1:2017 a été élaborée par le Comité 11073 de la Société d'Ingénierie en Médecine et Biologie de l'IEEE (en tant que norme IEEE 11073-10101-2004). Elle a été adoptée par le Comité technique ISO/TC 215, *Informatique de la santé*, en parallèle avec son approbation par les organismes membres de l'ISO, dans le cadre de la «procédure prioritaire» définie dans l'accord de coopération entre organismes de développement de normes partenaires entre l'ISO et l'IEEE. Les deux parties sont responsables de la tenue à jour du présent document.

**Informatique de santé — Communication entre dispositifs médicaux
sur le site des soins**

Partie 10101 : Nomenclature

Amendement 1 : Définitions supplémentaires

Commanditaire

Comité des Normes 11073™ de l'IEEE
de la
Société d'Ingénierie en Médecine et Biologie de l'IEEE
(<https://standards.iteh.ai>)

Document Preview

Approuvé le 5 décembre 2015

Conseil des Normes IEEE-SA ISO/IEEE 11073-10101:2004/Amd 1:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/903472e2-b89e-4655-8695-570e9a7b95ab/iso-ieee-11073-10101-2004-amd-1-1>
2017

Résumé : Dans le contexte de la famille de normes ISO/IEEE 11073 relative à la communication entre dispositifs médicaux (MDC) sur le site des soins, la nomenclature définie par la norme de nomenclature de base ISO/IEEE 11073-10101:2004 est étendue par le présent amendement. Des extensions significatives sont incluses pour prendre en charge l'hémodynamique, la surveillance de la respiration, de la ventilation et de l'anesthésie, les mesures du gaz sanguin, de l'urine et des fluides et la neurologie, ainsi que des unités de mesurage et des sites de mesurage. Des définitions formelles des identificateurs d'observation utilisés par les normes IEEE 11073 portant sur les dispositifs personnels de santé et des attributs supplémentaires permettant d'indiquer leur statut réglementaire et de certification sont également fournis. Des attributs d'information permettant de prendre en charge une communication d'alerte ainsi qu'une synchronisation temporelle et un chronométrage précis des dispositifs médicaux sont également définis.

Mots-clés : communication d'alerte, anesthésie, gaz sanguin, codes, Continua, mesures de fluides, hémodynamique, IEEE 11073-10101a, IHE PCD, modèle d'informations, ISO/IEEE 11073-10101, sites de mesurage, certification de dispositif médical, communication entre dispositifs médicaux, neurologie, nomenclature, NTP, ontologie, patient, PCHA, Personal Connected Health Alliance, POC, site des soins, respiration, sémantique, modèle de service, terminologie, synchronisation temporelle, chronométrage, unités de mesure, urine, ventilation

iTeh Standards (<https://standards.iteh.ai>) Document Preview

[ISO/IEEE 11073-10101:2004/Amd 1:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/903472e2-b89e-4655-8695-570e9a7b95ab/iso-ieee-11073-10101-2004-amd-1-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/903472e2-b89e-4655-8695-570e9a7b95ab/iso-ieee-11073-10101-2004-amd-1-2017>

The Institute of Electrical and Electronics Engineers, Inc.
3 Park Avenue, New York, NY 10016-5997, États-Unis

Copyright © 2015 by The Institute of Electrical and Electronics Engineers, Inc.
Tous droits réservés. Publié le 9 décembre 2015. Imprimé aux États-Unis.

IEEE est une marque de commerce déposée à l'Office des brevets et des marques des États-Unis, détenue par l'Institute of Electrical and Electronics Engineers, Incorporated.

PDF : ISBN 978-1-5044-0119-7 **STD20525**
Copie papier : ISBN 978-1-5044-0120-3 **STDPD20525**

L'IEEE interdit toute discrimination, tout harcèlement et toute intimidation. Pour plus d'informations, visiter <http://www.ieee.org/web/aboutus/whatis/policies/p9-26.html>. Toute reproduction, même partielle, de cette publication, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, y compris par système de localisation électronique, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Notes et rejets de responsabilité importants concernant les documents normatifs de l'IEEE

Les documents de l'IEEE sont mis à disposition pour utilisation sous réserve de notes importantes et de rejets de responsabilité légale. Ces notes et rejets de responsabilité, ou une référence à cette page, apparaissent dans toutes les normes et peuvent être trouvés sous l'en-tête « Note importante » ou « Notes importantes et rejets de responsabilité concernant les documents de l'IEEE ».

Note et rejet de responsabilité concernant l'utilisation des documents de l'IEEE

Les documents normatifs de l'IEEE (normes, usages recommandés et guides), à la fois pour une utilisation pleine et un essai d'utilisation, sont développés au sein des sociétés de l'IEEE et des Comités de Coordination des Normes du Conseil des Normes de l'Association des normes IEEE (IEEE-SA). L'IEEE (« l'Institut ») développe ses normes par le biais d'un processus de développement de consensus approuvé par l'American National Standards Institute (« ANSI »), qui rassemble des volontaires représentant divers points de vue et divers intérêts pour parvenir au produit final. Les volontaires ne sont pas nécessairement des membres de l'Institut et aucune compensation ne leur est attribuée pour leur participation. Bien que l'IEEE administre le processus et établisse des règles pour favoriser l'équité au cours du processus de développement du consensus, l'IEEE n'évalue pas, ne soumet pas à essai ou ne vérifie pas de manière indépendante l'exactitude des informations ni le bien-fondé de tous les jugements contenus dans ses normes.

L'IEEE ne garantit pas ni ne déclare l'exactitude ou le contenu des informations contenues dans ses normes, et rejette expressément toute garantie (explicite, implicite et légale) non incluse dans le présent document ou tout autre document en rapport avec la norme, y compris, mais sans limitation, les garanties d'aptitude à la commercialisation, d'adéquation à un usage particulier, de non-contrefaçon, ainsi que de qualité, précision, efficacité, actualité ou intégrité des informations. De plus, l'IEEE renonce à toutes les conditions relatives aux résultats et aux efforts professionnels. Les documents normatifs de l'IEEE sont fournis « EN L'ÉTAT » et « AVEC TOUS LES DÉFAUTS ».

L'utilisation d'une norme IEEE est totalement volontaire. L'existence d'une norme IEEE n'implique pas qu'il n'y ait pas d'autres manières de produire, de soumettre à essai, de mesurer, d'acheter, de commercialiser ou de fournir d'autres biens et services qui se rapportent au domaine d'application de la norme IEEE. En outre, le point de vue exprimé à l'instant où une norme est approuvée et émise est soumis aux changements provoqués par les développements techniques et les commentaires reçus des utilisateurs de la norme.

En publiant et en rendant ses normes disponibles, l'IEEE ne suggère pas ou ne rend pas de services professionnels ou autres pour une personne ou une entité quelconque, et n'entreprend pas non plus l'exécution d'une responsabilité quelconque de toute autre personne ou entité envers une autre. Il est recommandé à toute personne utilisant un document normatif de l'IEEE de s'appuyer sur son jugement indépendant dans l'exercice des précautions raisonnables dans toutes les circonstances données ou, si approprié, d'obtenir l'avis d'un professionnel compétent pour déterminer la pertinence d'une norme IEEE donnée.

EN AUCUN CAS L'IEEE NE DOIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE QUELCONQUES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, INCIDENTS, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES OU CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS, MAIS NON LIMITÉ À : DES ACHATS DE MARCHANDISES OU SERVICES DE REMPLACEMENT ; PERTE D'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE PROFITS ; OU INTERRUPTION DES AFFAIRES) CAUSÉS ET SELON TOUTE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, QUE CE SOIT DANS LE CONTRAT, RESPONSABILITÉ STRICTE OU DÉLICTUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE OU AUTRE) RÉSULTANT DE LA PUBLICATION, DE L'UTILISATION OU DE LA CONFIANCE DE/EN TOUTE NORME, MÊME EN CAS D'INFORMATION DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, ET INDÉPENDAMMENT DU FAIT QUE CE PRÉJUDICE ÉTAIT PRÉVISIBLE OU NON.

Traductions

Le processus de développement du consensus de l'IEEE implique l'examen de documents en anglais uniquement. Si une norme de l'IEEE est traduite, il convient que seule la version anglaise publiée par l'IEEE soit considérée comme la norme IEEE approuvée.

Déclarations officielles

Une déclaration, écrite ou orale, qui n'est pas traitée conformément au manuel des opérations du Conseil des Normes IEEE-SA ne doit pas être considérée ou supposée être la position officielle de l'IEEE ou de l'un de ses comités et ne doit pas être considérée comme une position officielle de l'IEEE, ni servir de base à une telle position. Lors de conférences, de symposiums, de séminaires ou de cours de formation, une personne présentant des informations sur les normes de l'IEEE doit indiquer clairement qu'il convient que ses points de vue soient considérés comme les points de vue personnels de cette personne plutôt que comme étant la position formelle de l'IEEE.

Commentaires relatifs aux normes

Les commentaires visant à des révisions des documents normatifs de l'IEEE provenant de toute partie intéressée sont les bienvenus, indépendamment de l'affiliation en tant que membre de l'IEEE. Toutefois, l'IEEE ne fournit pas d'informations de consulting ou de conseils relatifs aux documents normatifs de l'IEEE. Il convient que des suggestions pour des modifications aux documents se présentent sous la forme d'une modification de texte proposée accompagnée des commentaires d'appui appropriés. Comme les normes de l'IEEE représentent un consensus des intérêts concernés, il est important que toutes les réponses aux commentaires et aux questions aient également reçu l'attention d'intérêts équilibrés. Pour cette raison, l'IEEE et les membres de ses sociétés et de ses Comités de Coordination des Normes ne peuvent pas fournir une réponse instantanée aux commentaires ou questions, excepté dans les cas où le sujet a précédemment été traité. Pour la même raison, l'IEEE ne répond pas aux demandes d'interprétation. Toute personne désirant participer aux révisions d'une norme IEEE est invitée à rejoindre le groupe de travail IEEE concerné.

Il convient d'adresser les commentaires sur les normes à :

Secretary, IEEE-SA Standards Board
445 Hoes Lane
Piscataway, NJ 08854-4141 USA

Lois et règlements

Il est recommandé aux utilisateurs des documents normatifs de l'IEEE de consulter toutes les lois et réglementations applicables. La conformité aux dispositions de tout document normatif de l'IEEE n'implique pas la conformité à toutes les exigences réglementaires applicables. Il incombe aux personnes ou organismes mettant en œuvre de la norme d'observer des exigences réglementaires applicables ou d'y faire référence. L'IEEE n'a pas l'intention, du fait de la publication de ses normes, de provoquer des actions qui ne sont pas conformes aux lois applicables et ces documents ne peuvent pas être interprétés comme le faisant.

Copyrights

Les projets de norme et normes approuvées de l'IEEE sont propriétés intellectuelles de l'IEEE en vertu des lois américaines et internationales sur les droits d'auteur. Ils sont rendus disponibles par l'IEEE et sont adoptés pour une grande diversité d'utilisations à la fois publiques et privées. Celles-ci incluent une utilisation, par référence, dans les lois et réglementations et une utilisation dans l'auto-réglementation, la normalisation et la promotion de pratiques et de méthodes d'ingénierie. En rendant ces documents disponibles en vue de leur utilisation et de leur adoption par les autorités publiques et les utilisateurs privés, l'IEEE ne renonce à aucun droit de copyright sur ce document.

Photocopies

Sous réserve du paiement des droits correspondants, l'IEEE accordera aux utilisateurs une licence limitée et non exclusive pour photocopier des parties de toute norme individuelle en vue d'une utilisation interne par l'entreprise ou l'organisation ou une utilisation exclusivement individuelle et non commerciale. Pour les dispositions relatives au versement du droit de licence, contacter le Copyright Clearance Center, Customer Service, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923 États-Unis ; Tél. +1 978 750 8400. L'autorisation de photocopier des parties d'une norme individuelle à des fins éducatives en classe peut également être obtenue du Copyright Clearance Center.

Mise à jour de documents normatifs de l'IEEE

Il convient que les utilisateurs des documents normatifs de l'IEEE soient informés du fait que ces documents peuvent être remplacés à tout moment par la publication de nouvelles éditions ou peuvent être amendés de temps à autre par le biais de l'émission d'amendements, de correctifs ou d'errata. Un document IEEE officiel, à un instant quelconque, est constitué de l'édition actuelle du document accompagnée de tous les amendements, correctifs ou errata alors en vigueur.

Chaque norme IEEE est soumise à un examen au moins tous les dix ans. Lorsqu'un document a plus de dix ans et n'a pas été soumis à un processus d'examen, il est raisonnable de conclure que son contenu, bien qu'il ait encore une certaine valeur, ne reflète pas totalement l'état actuel de la technique. Les utilisateurs sont invités à s'assurer qu'ils ont la dernière édition des normes IEEE.

Pour déterminer si un document donné est l'édition actuelle et s'il a été amendé par le biais de l'émission d'amendements, de correctifs ou d'errata, consulter le site Web de l'IEEE SA à l'adresse <http://ieeexplore.ieee.org/xpl/standards.jsp> ou contacter l'IEEE à l'adresse citée précédemment. Pour plus d'informations sur l'IEEE Standards Association ou le processus de développement des normes IEEE, consulter le site Web de l'IEEE-SA à l'adresse <http://standards.ieee.org>.

Errata

Les éventuels errata pour l'ensemble des normes de l'IEEE sont accessibles sur le site de l'IEEE-SA à l'adresse suivante : <http://standards.ieee.org/findstds/errata/indexhtml>. Les utilisateurs sont encouragés à vérifier périodiquement cette URL pour rechercher d'éventuels errata.

Brevets

L'attention est appelée sur la possibilité que la mise en œuvre de la présente norme puisse requérir l'utilisation d'un objet couvert par des droits de propriété intellectuelle. Du fait de la publication de la présente norme, aucune position n'est adoptée en ce qui concerne l'existence ou la validité de droit quelconque de brevet en rapport avec celle-ci. Si le détenteur d'un brevet ou le demandeur d'un brevet a déposé une déclaration d'assurance par l'intermédiaire d'une lettre d'assurance acceptée, la déclaration est alors répertoriée sur le site Internet de l'IEEE-SA <http://standards.ieee.org/about/sash/patcom/patents.html>. Les lettres d'assurance peuvent indiquer si le déposant accepte ou non d'accorder des licences dans le cadre de ces droits sans compensation ou avec des redevances raisonnables, avec des termes et conditions raisonnables dont il peut être démontré qu'elles sont exemptes de toute discrimination inéquitable pour les demandeurs désirant obtenir de telles licences.

D'autres revendications essentielles de brevets peuvent exister, pour lesquelles une déclaration d'assurance n'a pas été reçue. Il n'incombe pas à l'IEEE d'identifier les Essential Patent Claims (Revendications Essentielles de Brevets) pour lesquelles une licence peut être requise, d'exécuter des enquêtes portant sur la validité légale ou la portée des revendications de brevet ou de déterminer si des termes ou conditions d'attribution de licence fournis en rapport avec la soumission d'une lettre d'assurance, s'il y en a, ou dans des accords d'attribution de licence quelconques sont raisonnables ou non discriminatoires. Les utilisateurs de la présente norme sont expressément avisés que la détermination de la validité de tout droit de brevet et le risque de violation de ces droits leur incombent entièrement. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de l'Association des normes IEEE.

Norme IEEE 11073-10101a-2015
 Informatique de santé — Communication entre dispositifs médicaux sur le site des soins — Partie 10101 : Nomenclature —
 Amendement 1 : Définitions supplémentaires

Participants

Au moment où la présente norme était soumise au Conseil des Normes IEEE-SA pour approbation, le Groupe de travail sur les couches supérieures comprenait les membres suivants :

Jan Wittenber, Président
Paul Schluter et Todd Cooper, Vice-Présidents

Malcolm Clarke
 Steven Dain
 Kenneth Fuchs

Norman Jones
 Kenneth Marks
 John Rhoads
 Jeff Rinda

Stefan Schlichting
 John Walsh
 Daidi Zhong

La présente norme a été votée par les membres suivants du comité de vote individuel. Les votants peuvent avoir voté son approbation, sa désapprobation ou s'être abstenus.

Susan Burgess
 Keith Chow
 Malcolm Clarke
 Gion Durisch
 Christoph Fischer
 Kenneth Fuchs
 John Garguilo
 Joel Goergen
 Randall Groves
 Kai Hassing

Werner Hoelzl
 Noriyuki Ikeuchi
 Atsushi Ito
 Piotr Karocki
 Daniel Kraehenbuehl
 Kenneth Marks
 Melvin Reynolds
 John Rhoads
 Bartien Sayogo

Stefan Schlichting
 Paul Schluter
 Janek Schumann
 Eugene Stoudenmire
 Walter Struppner
 John Walsh
 J. Wiley
 Jan Wittenber
 Oren Yuen
 Daidi Zhong

Lorsque le Conseil des Normes IEEE-SA a approuvé la présente norme le 5 décembre 2015, il comprenait les membres suivants :

<https://standards.ieee.org/11073-10101:2004/Amd 1:2017>

John D. Kulick, Président
Jon Walter Rosdahl, Vice-Président
Richard H. Hulett, ancien Président
Konstantinos Karachalios, Secrétaire

Masayuki Ariyoshi
 Ted Burse
 Stephen Dukes
 Jean-Philippe Faure
 J. Travis Griffith
 Gary Hoffman
 Michael Janezic

Joseph L. Koepfinger*
 David J. Law
 Hung Ling
 Andrew Myles
 T. W. Olsen Glenn
 Parsons Ronald C.
 Petersen Annette
 D. Reilly

Stephen J. Shellhammer
 Adrian P. Stephens
 Yatin Trivedi
 Phillip Winston
 Don Wright
 Yu Yuan
 Daidi Zhong

*Membre émérite

Introduction

Cette introduction ne fait pas partie de la norme IEEE 11073-10101a™-2015, Informatique de santé — Communication entre dispositifs médicaux sur le site des soins — Partie 10101 : Nomenclature —Amendement 1 : Définitions supplémentaires.

Les normes ISO/IEEE 11073 permettent des communications entre des dispositifs médicaux et des systèmes informatiques externes. Elles permettent une capture automatique et détaillée de données électroniques concernant les informations relatives aux signes vitaux du patient et les données opérationnelles du dispositif. Les objectifs principaux consistent à :

- fournir une interopérabilité prête à l'emploi en temps réel aux dispositifs médicaux connectés au patient ;
- faciliter l'échange efficace de signes vitaux et de données de dispositifs médicaux, acquis sur le site des soins, dans tous les environnements de soins de santé.

Le présent amendement étend la nomenclature originellement définie par la norme de nomenclature IEEE 11073-10101:2004. Il reflète l'innovation continue de la conception des dispositifs et systèmes médicaux de la dernière décennie et est basé sur une collaboration extrêmement fructueuse avec les organismes suivants :

- domaine Integrating the Healthcare Enterprise (IHE) Patient Care Devices (PCD) ;
- Personal Connected Health Alliance (PCHA, auparavant Continua Health Alliance) ;
- ISO/TC 121, Équipement anesthésique et respiratoire, Sous-comité 4, Terminologie et sémantique.

De plus, d'autres fournisseurs et d'autres organismes de développement et de profilage de normes ont contribué à ce travail et ont reconnu sa valeur et le bénéfice qu'il procure aux communautés d'utilisateurs et de fournisseurs et aux patients au service desquels nous sommes.

Le présent amendement de nomenclature comprend des extensions importantes qui permettent de prendre en charge :

- l'hémodynamique ;
- la surveillance respiratoire, de la ventilation et de l'anesthésie ;
- les mesures relatives au gaz sanguin, à l'urine, à la chimie des fluides et autres mesures relatives aux fluides ;
- la neurologie ;
- les unités de mesurage et les sites de mesurage ;
- les nouveaux types de dispositifs médicaux, dont les réchauffeurs pour nourrissons et les couveuses.

Norme IEEE 11073-10101a-2015
Informatique de santé — Communication entre dispositifs médicaux sur le site des soins — Partie 10101 : Nomenclature —
Amendement 1 : Définitions supplémentaires

Le présent amendement donne également :

- des définitions formelles pour les identificateurs d'observation utilisés par les dispositifs personnels de santé selon l'IEEE 11073 ;
- des attributs permettant d'indiquer le statut réglementaire et de certification des dispositifs médicaux ;
- des attributs de prise en charge de la communication d'alerte ;
- des attributs de prise en charge d'une synchronisation et d'un chronométrage précis des dispositifs médicaux.

Les NOTES utilisées dans le présent amendement (précédant des instructions éditoriales) ne sont pas censées être incluses dans ni faire partie des instructions éditoriales. Elles sont utilisées uniquement pour donner des lignes directrices informatives et un contexte au lecteur pour expliquer pourquoi certains changements ont été apportés.

iTeh Standards (<https://standards.iteh.ai>) Document Preview

[ISO/IEEE 11073-10101:2004/Amd 1:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/903472e2-b89e-4655-8695-570e9a7b95ab/iso-ieee-11073-10101-2004-amd-1-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/903472e2-b89e-4655-8695-570e9a7b95ab/iso-ieee-11073-10101-2004-amd-1-2017>

Sommaire

4. Termes et définitions	2
5. Symboles (et abréviations).....	3
Annexe A (normative) Sémantique de la nomenclature.....	4
A.5 Nomenclature, dictionnaire de données et codes des dispositifs indicateurs de signes vitaux (Bloc A)	5
A.6 Terminologie et codes des unités de mesure (Bloc B).....	9
A.7 Nomenclature, dictionnaire de données et codes de mesures (mesurages et énumérations) (Bloc C).....	15
A.7.3 Nomenclature et codes des mesurages de surveillance hémodynamique	15
A.7.4 Nomenclature et codes de mesurages respiratoires, de ventilation et d'anesthésie.....	18
A.7.4.18 Mesurages de concentration en gaz et de pression partielle	18
A.7.4.19 Classification du type d'inspiration	20
A.7.4.20 Nomenclature et table de code	23
A.7.4.21 Nomenclature et codes des nébuliseurs	67
A.7.5 Nomenclature, dictionnaire de données et codes pour les mesurages chimiques courants de gaz sanguin, de sang, d'urine et d'autres fluides	70
A.7.5.6 Table de code.....	70
A.7.8 Nomenclature, dictionnaire de données et codes de mesurages de surveillance neurologique	72
A.7.11 Nomenclature et extensions de code pour mesurages divers	74
A.7.11.7 Masse et surface corporelle.....	75
A.7.12 Nomenclature et extensions de code pour couveuses pour nourrissons et micro-environnements réchauffeurs	75
A.7.13 Nomenclature et extensions de codes des dispositifs personnels de santé	77
A.8 Nomenclature, dictionnaire de données et codes des sites corporels (Bloc D).....	80
A.8.1 Sites de placement d'électrodes d'EEG sur la tête	80
A.11 Attributs d'information de prise en charge des DEC IHE PCD et du WAN PCHA Continua.....	81
A.11.1 Attributs d'information de prise en charge de la gestion de communication d'alerte IHE PCD	81
A.11.2 Attributs d'infrastructure de prise en charge des DEC du WAN PCHA/Continua et de l'IHE PCD.....	81
A.11.3 Attributs d'information de prise en charge du WAN PCHA/Continua.....	82
A.11.4 Attributs d'information de prise en charge du chronométrage des DEC IHE PCD et WAN PCHA/Continua	83
A.11.5 Attributs d'information de prise en charge de la sémantique définie par la présente norme.....	85
Annexe C (normative) Termes et codes.....	86
C.1 Description générale	86
C.2 Ensembles de discriminateurs	86
C.3 Termes et discriminateurs	88
Annexe D (informative) Respirations et insufflations	106
Annexe E (informative) Conventions de nommage des ID de référence pour la respiration, le ventilateur et l'anesthésie.....	108